

Surpeuplées, les prisons peinent à freiner l'épidémie

Le ministre Van Quickenborne annonce préparer une « loi corona » comprenant des mesures en matière de justice, dont des congés pénitentiaires. Les prisons, à nouveau surpeuplées, font face à une flambée de cas de covid.

LAURENCE WAUTERS

Au début décembre dernier, alors que personne en Europe ne pensait encore au covid, le signal d'alarme était tiré : avec 10.883 personnes incarcérées dans les prisons belges, ces dernières avaient atteint leur niveau le plus élevé en quatre ans. Mais alors que la pandémie prend une très inquiétante ampleur, dans les prisons, on est revenu presque au même nombre aujourd'hui puisque mercredi, on comptait 10.694 prisonniers. C'est 1.119 détenus de trop par rapport à la capacité normale, hors problèmes sanitaires, des 36 établissements pénitentiaires du pays.

174

Au 28 octobre, 174 détenus ont été testés positifs au covid contre 146 (+ 28 cas positifs) la veille. Ils étaient 66, le 1^{er} octobre.

20 %

C'est le taux d'absentéisme au sein du personnel pénitentiaire, avec 1.335 agents absents le 27 octobre contre 1.044 dix jours plus tôt.

L'ailé covid de la prison de Bruges affiche désormais complet (24 lits occupés sur 24) et l'ailé covid de Lantin, dévolue aux détenus asymptomatiques et d'une capacité de 21 places, a été ouverte mercredi. Aucune mesure n'a encore été prise par le nouveau ministre de la Justice, Vincent Van Quickenborne, mais des initiatives similaires à celles prises par son prédéces-

seur sont dans l'air : « Nous sommes en train de préparer une loi corona avec des mesures en matière de justice », confirme-t-on au sein de son cabinet. « Nous voulons bien sûr éviter une propagation du virus dans les prisons et dès lors, dans des conditions strictes, nous serons probablement obligés de prendre un certain nombre de mesures afin de remédier temporairement à la surpopulation en prison. »

Surpopulation

Les initiatives prises au moment de la première vague (voir par ailleurs) ont affiché un bilan positif en termes de gestion de la pandémie. En deux mois, les prisons avaient « perdu » 1.610 détenus, permettant à la Belgique de presque atteindre sa capacité normale même si

des disparités importantes entre maisons d'arrêt et maisons de peine étaient à déplorer. Résultat : à la fin mai, il n'y avait encore eu que 20 détenus positifs depuis le début de la pandémie.

Mais entre le 30 juin et aujourd'hui, les prisons se sont rapidement chargées, entraînant des taux de surpopulation énormes dans certains établissements du nord du pays (Anvers, Dendermonde, Gand, par exemple, affichent plus de 50 % de surpopulation). En Wallonie, Mons et Nivelles (environ 20 % de surplus) et Lantin (11,7 %) restent les plus remplies et, à Bruxelles, la prison de Berkendael doit absorber 18 % de prisonniers en trop. Impossible, dans ces conditions, de faire respecter les « gestes barrières » et ce même si de nouvelles directives de sécurité ont été émises par la direction des établissements pénitentiaires ce mercredi, avec suppression des activités sportives en groupe, interdiction de contact physique lors des visites, limitation des fouilles, fin des activités culturelles...

Mercredi 28 octobre, 174 détenus avaient été testés positifs au covid depuis le début de la pandémie. La veille, le chiffre était de 146... Au 20 octobre ils étaient 113, au 10 octobre ils étaient 83,

et au 1^{er} octobre ils étaient 66. La comparaison avec les chiffres de la fin mai, quand on commençait à voir l'issue de la 1^{re} vague, est parlante : au 21 mai, il n'y avait eu au total que 20 détenus positifs.

Du côté du personnel, la situation est également alarmante. « À chaque heure qui passe, nous nous enfonçons dans une situation qui risque d'être sans retour », nous confie un gardien de la prison de Lantin. Désormais, du côté des agents pénitentiaires, le taux d'absence est de 20 % avec trois quarts de malades et un quart de personnel en quarantaine. Il y avait ce mardi 1.335 agents absents alors qu'ils n'étaient que 1.044 dix jours plus tôt. Dans certains établissements, on frise la catastrophe : à Leuze, plus de 40 % du personnel est absent et à Marche et Jamioulx, on frôle les 30 %.

ACCORD PATRONS-SYNDICATS Vers des élections sociales inédites

A situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle ! Il semble acquis que les élections sociales, qui se dérouleront du 16 au 29 novembre, s'effectueront à distance dans une majorité d'entreprises. Les interlocuteurs sociaux sont parvenus à un accord sur l'organisation de ce scrutin initialement prévu en mai.

Les élections sociales concernent quelque 6.000 entreprises au sein desquelles il faut installer ou renouveler 3.000 conseils d'entreprise et 6.000 comités pour la prévention et la protection au travail. La seconde vague de contaminations qui sévit depuis le début de l'automne a conduit les interlocuteurs sociaux à convenir d'aménagements de procédures afin de faciliter le vote électronique et à distance. Un cadre légal sera établi, assure le ministre fédéral de l'Emploi.

L'accord intervenu porte sur 4 points. Le premier prévoit que les entreprises et organisations qui ont présenté des candidats pourront conclure des accords relatifs au vote électronique à distance et par correspondance quelques jours à peine avant la tenue de l'élection afin de s'adapter à la situation. Il permet aussi à des salariés présents dans l'entreprise le jour du scrutin de voter par correspondance si le vote sur place ne peut être organisé. De plus, ces bulletins pourront être envoyés par envoi prioritaire ordinaire plutôt que recommandé. Et les votes par correspondance seront jugés recevables s'ils parviennent jusqu'à 5 jours après la clôture du vote.

« Il est crucial d'éviter les contacts entre les personnes, là où c'est possible », insiste Monica De Jonghe, directrice de la FEB. « Limitons les risques et organisons le scrutin par correspondance ou voie électronique. » PASCAL LORENT

Des congés pénitentiaires considérés comme une exécution de peine

Dès la mi-mars, les permissions de sortie déjà accordées avaient été suspendues, tout comme les nouveaux congés pénitentiaires. Les 508 prisonniers belges ayant déjà effectué un congé pénitentiaire sans problème s'étaient vu accorder, pour la durée de la crise, une interruption de peine à l'occasion de laquelle « nous n'avons pas connaissance d'incidents graves avec ces détenus », explique Valérie Callebaut à la direction générale des établissements pénitentiaires. En parallèle, moins de mandats d'arrêt avaient été délivrés, des ordonnances de capture avaient été postposées et les magistrats avaient favorisé les libérations sous bracelet et/ou sous conditions. Initialement, ces congés pénitentiaires exceptionnels n'étaient pas comptabilisés comme faisant partie de la peine, mais

la cour constitutionnelle a estimé, en août, que c'était contraire aux articles 10 et 11 de la Constitution. Il s'agit donc bien, pour le prisonnier, de « purger » chez lui parce que la prison n'a pas les moyens de l'héberger en raison du contexte sanitaire. Sur les 508 détenus visés par la mesure, certains, parmi les plus paupérisés, seraient retournés volontairement en détention : ne bénéficiant d'aucune aide, ils n'avaient pas de quoi survivre. Par ailleurs, un peu plus de 4 % d'entre eux n'étaient pas rentrés à la date du 30 juin, ce qui resterait dans la normale puisqu'il y a environ 5 % de retards ou non-retours pour les congés « classiques ». « Sur ces 22 détenus non rentrés de congé et signalés, 9 ont depuis été interpellés », précise Valérie Callebaut. LWS

MARC DE CAFÉ ?
OU PLEUROTÉS
EN DEVENIR ?

CHANGE THE GAME

PermaFungi
CEO Julien Jacquet

Julien Jacquet est le CEO de PermaFungi. Un homme qui considère la ville comme un écosystème durable là où beaucoup n'y voient qu'une source de pollution. Avec PermaFungi, il réutilise le marc de café pour cultiver des pleurotes et créer des emplois à Bruxelles. Julien Jacquet prouve ainsi que des progrès remarquables peuvent être réalisés en changeant de perspective. Aller de l'avant. Ensemble. Innover pour faire bouger les choses. C'est ça la force des game changers. Déceler les opportunités plutôt que les obstacles. Découvrez leur histoire et laissez-vous inspirer par Trends-Tendances.

Trends-Tendances rassemble ceux qui voient les opportunités.

Trends CHANGE THE GAME